



Innovation
that excites

NISSAN ASSISTANCE

CONDITIONS GENERALES

Pendant la période de Garantie Véhicule Neuf, et quel que soit le kilométrage, vous bénéficiez de NISSAN ASSISTANCE, 24 heures sur 24, toute l'année, dimanches et jours fériés inclus.

NISSAN ASSISTANCE est fourni par Europ Assistance Services S.A./N.V. - Triomflaan/Boulevard du Triomphe 172 - Brussel 1160 Bruxelles - RPM Bruxelles/RPR

Brussel - TVA/BTW BE 0436 438 236 et est disponible dans les pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Biélorussie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France (à l'exclusion des territoires d'outre-mer), Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Kosovo, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macedoine, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Vatican.

Si la panne survient dans une enclave ou sur une île appartenant à un pays figurant dans la liste mentionnée, le conducteur ne bénéficie que des services standards.

Dans le cas où la réparation du véhicule sur place n'est pas possible, le véhicule est remorqué chez le Réparateur Agréé Nissan local ou dans un atelier local s'il n'y a aucun Réparateur Agréé Nissan sur les lieux.

Afin de faire appel à NISSAN ASSISTANCE vous devez former le numéro de téléphone repris sur le certificat de garantie au début de ce carnet de Garantie et de Suivi d'Entretien. Les interventions de NISSAN ASSISTANCE ne sont valables que si elles ont été sollicitées via la centrale d'assistance.

SERVICES STANDARDS

En cas d'immobilisation de votre véhicule sur la voie publique, au domicile ou au lieu de travail du conducteur à cause d'un accident ou une panne (n'importe quel incident en est à l'origine), Nissan Assistance enverra un technicien compétent sur les lieux afin de remettre le véhicule en route. Si cela ne peut se faire endéans un délai raisonnable ou à l'aide des moyens disponibles, le véhicule sera transféré vers un distributeur/réparateur Nissan agréé de votre choix s'il se trouve à moins de 50 km du lieu de l'immobilisation. Si toutefois votre véhicule immobilisé se trouve à plus de 50 km de votre distributeur/réparateur Nissan agréé habituel, il sera transféré vers le distributeur/réparateur Nissan (*) agréé le plus proche.

(*) Un véhicule du type Nissan Atleon, NT500, Nissan Cabstar, NT400 sera remorqué vers un distributeur/ réparateur agréé TRUCKS.

SERVICES ADDITIONNELS

Si le véhicule a été transféré vers un distributeur/réparateur agréé Nissan et ne peut pas être réparé dans la journée, le conducteur Nissan et ses passagers peuvent bénéficier des services additionnels de Nissan Assistance repris ci-après. A l'exclusion des frais de liaison (d) ces services ne sont pas cumulatifs.

a) Poursuite du voyage et récupération du véhicule réparé.

Vous pouvez opter pour la poursuite du voyage par train 1ère classe, par avion en classe économique si la durée de voyage en train excède 8 heures, par taxi jusqu'à concurrence de 50 km ou par tout autre moyen plus approprié. Quand le véhicule est réparé, Nissan Assist organise l'acheminement d'une personne à votre choix pour rechercher le véhicule et ce dans les mêmes conditions que celles appliquées pour la poursuite du voyage.

b) Véhicule de remplacement

Nissan Assistance met à la disposition du conducteur un véhicule de remplacement, de la même catégorie si possible (*), et ce pour une durée maximale de 3 jours ouvrables ou jusqu'à ce que la réparation est terminée, selon le premier terme atteint. Le carburant et éventuels frais de péage sont à la charge de l'utilisateur. Dans certains cas une caution peut être demandée.

(*) Les conducteurs d'un Nissan Atleon, NT500, Cabstar, NT400, ainsi que de taxis, véhicules de formation et de tout autre véhicule à usage spécifique ont droit à un véhicule de remplacement de catégorie B. Un véhicule de remplacement garantit votre mobilité durant la réparation mais ne peut pas être utilisé à des fins commerciales.

c) Hébergement

Si la panne survient à plus de 50 km du domicile ou du lieu de destination et si le conducteur souhaite attendre sur place la réparation, Nissan Assistance organise et prend en charge son hébergement et celui de ses passagers dans un hôtel trois étoiles, incluant le petit déjeuner. Ce service est limité à 3 jours ouvrables maximum ou jusqu'à ce que la réparation est terminée, au premier des deux termes échu.

d) Frais de liaison

Les frais de liaison entre le distributeur/réparateur Nissan agréé, la gare, l'aéroport, l'hôtel ou le domicile sont pris en charge par Nissan Assistance.

e) Rapatriement

Si le véhicule est immobilisé à l'étranger et ne peut pas être réparé dans les 3 jours ouvrables suivant l'arrivée chez le distributeur/réparateur Nissan agréé, Nissan Assistance peut organiser le rapatriement du véhicule, ainsi que celui du conducteur, les passagers et les bagages. Dans ce cas le rapatriement doit être organisé dans les 4 jours ouvrables suivant l'arrivée chez le distributeur/réparateur agréé Nissan. Dans certains cas le rapatriement peut être combiné avec un des services additionnels décrits ci-dessus.

NISSAN ASSISTANCE à vie

Si vous faites entretenir votre Nissan par un Distributeur NISSAN/réparateur agréé vous aurez droit à NISSAN ASSISTANCE jusqu'au prochain entretien selon le plan d'entretien au début de ce carnet. Ainsi vous continuerez à bénéficier de tous les services décrits dans ce chapitre 3.

Consultez votre Distributeur NISSAN/Réparateur agréé pour plus d'informations.

EXCLUSIONS

NISSAN ASSISTANCE ne couvre pas:

- Des incidents survenant en dehors de la voie publique
- Des incidents causés par "force majeure"
- Des incidents survenant lors de la participation à des compétitions, rallies et courses
- Dommages aux bagages, marchandises, lésions physiques et manque à gagner suite à l'immobilisation
- Des incidents causés intentionnellement ou par une négligence extrême de la part du conducteur ou les passagers.
- Coûts intrinsèquement liés au voyage comme le carburant, assurance, péage routier, parking, repas, etc.